

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTE N° ADM.2023 - 001

**portant nomination des membres au conseil d'administration du centre communal d'action sociale**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VALENCIN**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 123-6 ;

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié, relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment l'article 11 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2022-081 en date du 5 décembre 2022 fixant à 10 le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer deux nouveaux membres suite à l'installation de M Yves SERVANGE en tant que Conseiller Municipal et l'adoption de la délibération n°2022-081 susvisée.

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale afin de compléter la liste actuelle :

**Mme Marie-Aimée ROBERT**  
**M Loïc REGNIER**

**Liste des membres nommés au sein du conseil d'administration du CCAS de Valencin pour le mandat 2020-2026 :**

Mme Katia GOMES  
Mme Alexia JULLIEN  
Mme Gilberte MAZAUD  
Mme Marie-Aimée ROBERT  
M Loïc REGNIER

**Article 2** : La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valencin, le 19 Septembre 2023

Le Maire

Bernard JULLIEN



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.